

Le " racket " de Washington

On attendait du beau monde à dîner, lundi 21 janvier, au château de Versailles. Emmanuel Macron devait y accueillir près de 150 patrons français et étrangers pour une deuxième édition du sommet " Choose France " sur l'attractivité du pays. En route pour le Forum économique de Davos (Suisse), onze " boss " américains s'attendaient au message de l'amphitryon : j'ai la ferme intention de poursuivre les réformes – contre vents et marées de " gilets jaunes ". Uber, Coca-Cola, Procter & Gamble, General Electric, Fedex, Microsoft, Mars, vous êtes les bienvenus. Embrassons-nous, Folleville !

Un homme observera sans doute avec ironie ce ballet de PDG " amis " de la France : Frédéric Pierucci. Ancien cadre dirigeant d'Alstom, incarcéré deux ans outre-Atlantique pour des faits de corruption reconnus par son entreprise dans cinq pays (mais non aux Etats-Unis), il vient de publier, avec le journaliste de *L'Obs* Matthieu Aron, un récit édifiant sur les méthodes de l'administration américaine pour faire rendre gorge aux multinationales européennes (*Le Piège américain*, JC Lattès, 480 pages, 22 euros).

Pierucci a acquis la conviction d'avoir été " l'otage d'une incroyable opération de déstabilisation économique " : en 2014, le Department of Justice (DoJ) a menacé le PDG d'Alstom de poursuites judiciaires pour qu'il cède ses activités énergie à General Electric, un marchandage à 12,3 milliards de dollars que Patrick Kron a toujours nié. Au-delà de cette affaire, " l'Europe s'est laissé rançonner depuis près de vingt ans " par l'Amérique, un " racket inédit par son ampleur ", s'indigne l'ancien cadre. Par sa politique commerciale agressive et son obsession de l'" *America first* ", Donald Trump va alimenter un activisme judiciaire qui s'était emballé sous Barack Obama.

Une guerre tous azimuts, parfois justifiée. Depuis 2017, Washington a ouvert une enquête contre Airbus pour corruption en Asie ; il fait pression sur ses alliés pour boycotter le géant des télécoms chinois Huawei et menace toute société tentée de commercer avec l'Iran, obligeant Total, Thalès, PSA et Renault à y renoncer. Son très peu diplomate ambassadeur à Berlin brandit des sanctions contre deux énergéticiens allemands partenaires de Gazprom dans le gazoduc Nord-stream 2 – au nom de la défense de la sécurité d'approvisionnement de l'Europe, en fait pour écouler du gaz liquéfié américain ; et des groupes français, dont Veolia, sont dans le collimateur pour corruption, indique *L'Obs*.

Les autorités imposent leur loi, fortes de la domination écrasante du dollar, de la taille du marché américain et de leur arsenal judiciaire. Il suffit d'un lien ténu avec les Etats-Unis pour que le " *big stick* " s'abatte, même si l'affaire ne les concerne en rien : une transaction en dollars, la présence d'une filiale, une cotation à New York, des courriels transitant par un serveur situé au Texas... Cette stratégie s'appuie en particulier sur le *Foreign Corrupt Practices Act* de 1977 et le USA Patriot Act post-11-Septembre. Le droit américain est devenu une arme de répression et de dissuasion massives. Avec, en apparence, les meilleures intentions.

Les lois américaines reposent sur un corpus de principes partagés par les Européens : lutte contre la corruption, qui gangrène les économies et finance le terrorisme, respect des règles fiscales ou concurrentielles, impératifs de sécurité nationale. C'est leur application *urbi et orbi*

au profit des seuls intérêts américains qui a fini par dessiller les yeux des Européens. Et, pour atteindre ses objectifs, Washington déploie une redoutable machine de guerre juridico-administrative qui repose sur la coopération entre justice, Trésor, SEC (autorité des marchés financiers), Réserve fédérale et FBI – tous officiellement informés sur les entreprises par la CIA, les " grandes oreilles " de la NSA et les autres agences de renseignement.

Les Européens trop laxistes

A Washington, on reconnaît sans honte cette " *politique juridique extérieure* ". Moins facilement que les administrations se sont transformées en " *chasseurs de primes* " et " *se partagent le butin* " pour financer de nouvelles traques et rétribuer généreusement les lanceurs d'alerte, comme le notent les députés Pierre Lellouche (LR) et Karine Berger (PS) dans leur rapport sur " *L'Extraterritorialité de la législation américaine* " (2016). L'aléa juridique est tel que les entreprises n'ont d'autre choix que de plaider coupable et fournir les preuves de leurs fautes. Comment courir le risque de perdre des milliards, sa licence bancaire, son accès aux marchés publics, le droit d'utiliser le dollar ?

En dix ans, les sociétés européennes ont ainsi versé 40 milliards de dollars, dont 17 milliards pour les banques, évaluent ces deux élus peu soupçonnables d'antiaméricanisme. A elle seule, BNP Paribas a acquitté 8,9 milliards pour violation de l'embargo unilatéral américain contre Cuba, le Soudan et l'Iran. " *Un véritable prélèvement, sans contrepartie, sur les économies européennes et le niveau de vie de leurs citoyens* ", dénoncent-ils. Un handicap pour la balance des paiements. Et parfois un " *risque systémique* " : le système financier aurait pu s'effondrer si Deutsche Bank avait dû payer l'amende de 14 milliards un moment envisagée.

Il faut en convenir, les Américains jouent aussi les shérifs parce que les Européens sont trop laxistes et n'ont pas la volonté politique commune de se doter d'une capacité de riposte à cet imperium juridique. Même si la loi Sapin 2 de 2016 fournit quelques armes, comme un plaider-coupable à la française applicable aux sociétés américaines. L'Europe avait su faire plier Ronald Reagan en 1982 (fourniture de gaz par l'URSS) et Bill Clinton en 1998 (maintien des échanges avec Cuba, la Libye et l'Iran). Quand donc un procureur bruxellois pourra-t-il punir Goldman Sachs pour avoir répandu le poison des subprimes et falsifié les comptes de la Grèce ?

par Jean-Michel Bezat